

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 48 (1977)

Heft: 11: L'ADIJ et les œuvres sociales

Artikel: Le Fonds de bourses jurassien et biennois

Autor: Bourquin, H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824973>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les doivent nous inciter à redécouvrir les principes qui ont présidé à la fondation de la caisse. L'idée d'entraide, de mutualité, de coresponsabilité, dans un système qui n'écrase pas l'individu, mais recherche au contraire sa collaboration pour son propre perfectionnement et pour celui de l'institution, tout cela peut servir à sauver l'assurance maladie de l'anonymat ou du mercantilisme. La Jurassienne est prête, dans ce sens, à

collaborer avec toutes les personnes ou institutions préoccupées par les problèmes liés à l'assurance maladie dans notre région. Elle met son expérience, son organisation et ses idées au service de la population. Sa devise pourrait être « servir », que l'on parle de ses membres, de l'économie régionale ou du pays.

M. Jolidon
directeur de la Jurassienne

Le Fonds de bourses jurassien et biennois

Historique

Au cours de l'année 1965, feu le président de l'ADIJ, M. René Steiner, et l'adjoint romand de l'Office cantonal de l'orientation professionnelle, M. Henri Bourquin, ont pris l'engagement de créer un Fonds complémentaire aux bourses officielles délivrées par le canton et la Confédération. Les montants attribués à l'époque n'étaient, dans bien des cas, pas suffisants, spécialement dans le domaine de la formation professionnelle relevant de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail. Après maints pourparlers et interventions, il a été possible de réunir des représentants de personnes morales pour signer, chez M^e Hans Flückiger, notaire à Bienne, le 3 février 1966, l'acte de fondation mettant sur pied le Fonds de bourses jurassien et biennois. Il a été décidé, ce jour-là, de doter la nouvelle institution d'un capital-actions initial et inaliénable de Fr. 5000.— Les points de l'acte de fondation devaient figurer dans les statuts, complétés par un règlement des bourses.

La signature de l'acte de fondation avait été précédée d'un travail de préparation d'une année. Une première réunion avait eu lieu le 20 janvier 1965 au siège de l'Association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie à Bienne. La cotisation des membres a alors été fixée à Fr. 50.— au minimum par an pour les personnes physiques et à Fr. 200.— au minimum pour les personnes morales. Une nouvelle séance, tenue le 31 mars 1965, mettait à jour le projet de statuts et son règlement de bourses. Un groupe de travail était formé par MM. Dubois, secrétaire général de l'ACBFH, à Bienne ; Steiner, président de l'ADIJ, à Delémont ; Schaffter, des Usines Tornos, à Moutier ; Bourquin, adjoint cantonal, à Berne.

Constitution de la fondation

C'est au cours d'une séance de travail, tenue le 26 avril au Foyer Tornos, à Moutier, que le groupe de travail a mis au point les textes de l'acte de fondation. Il a décidé de prévoir aussi l'octroi de prêts.

Le 22 décembre 1965, un comité provisoire est constitué, il deviendra plus tard

le Conseil de fondation. Il est formé des personnes suivantes :

- MM. R. Steiner, président de l'ADIJ, président, Delémont.
- V. Dubois, secrétaire général de l'ACBFH, Bienne.
- H. Bourquin, adjoint de l'OP, Berne.
- A. Ghelfi, secrétaire central FOMH, Berne.
- J. Jeanbourquin, secrétaire FCOM, Les Bois.
- A. Lang, industriel, Porrentruy.
- F. Montavon, directeur Bechler SA, Moutier.
- W. Schaffter, Usines Tornos, Moutier.
- G. Trächsel, secrétaire FOBB, Bienne.

Le siège du fonds est à Bienne. Il est inscrit au registre du commerce et exonéré de tout impôt par le Conseil-exécutif. La Direction cantonale de l'économie publique, plus tard la Direction de l'instruction publique, en est l'organe de surveillance. Il a été reconnu par l'OFIAMT et il reçoit les subventions fédérales relatives aux bourses.

A fin 1966, le fonds comptait 36 membres ; en 1976, il en comptait 70. Le Conseil de fondation s'est réuni 39 fois en dix ans. Il a examiné près de 300 demandes de bourses et en a accordé

environ 250. Le montant des subsides versés varie d'une année à l'autre :

1969 : Fr. 18 100.—, 1970 : Fr. 14 010.—,
1971 : Fr. 10 960.—. 1972 : Fr. 11 780.—,
1973 : Fr. 14 510.—, 1974 : Fr. 13 800.—,
1975 : Fr. 16 750.—.

Le Fonds de bourses a commencé sa onzième année d'existence lors de l'assemblée des donateurs tenue en mars dernier.

A cette occasion, la nouvelle liste des membres du Conseil de fondation et des membres donateurs a été mise au point et publiée le 1^{er} juillet 1977.

Le Conseil de fondation en fonction est composé de :

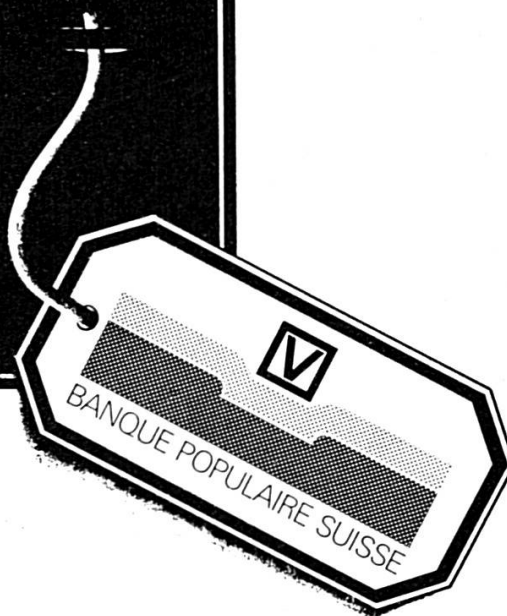
- Président : M. William Schaffter, Belprahon.
- Vice-président : M. Robert Gobat, directeur, Banque cantonale, Moutier.
- Secrétaire : M. Henri Bourquin, Service des bourses de la Direction de l'instruction publique, Berne.
- Caissier : M. Victor Dubois, secrétaire général ACBFH, Bienne.
- Membres : M. André Bourquenez, directeur, E. Piquerez SA, Bassecourt.
M. André Eichenberger, Moutier.
M. Marcel Gallina, secrétaire FOBB, Moutier.
M. Michel Jeandupeux, secrétaire FCOM, Les Breuleux.
M. André Nicolet, Tornos SA, Moutier.
M. Frédéric Savoye, président de l'ADIJ, Saint-Imier.
M. Gilbert Tschumi, président central FTMH, Berne.

Les membres donateurs, qui doivent être remerciés pour l'encouragement accordé par leurs contributions annuelles aux jeunes gens en études ou en formation professionnelle, sont, par ordre alphabétique :

- ACBFH (Association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie), Bienne.
- ADIJ (Association pour la défense des intérêts du Jura), Moutier.
- AMAG, Automobiles et Moteurs SA, Bienne-Brügg.
- Assortiments Réunis, Reconvilier.
- Astra, fabrique de pignons, M. & D. Charpilloz, Bévillard.
- Banque Cantonale de Berne, sièges de Bienne et du Jura bernois.
- Banque Populaire Suisse, sièges de Bienne et du Jura bernois.
- Bechler André SA, fabrique de machines, Moutier.
- Boillat SA, fonderie, Reconvilier.
- Bloch Camille SA, chocolats, Courtelary.
- Bourquard SA, fabrique de boîtes de montres, Boécourt.
- Burrus F.-J. & Cie, manufacture de tabacs et cigarettes, Boncourt.

**L'argent:
c'est
notre spécialité.**

Faites confiance
aux
gens de métier.



1820

AGENCE EN DOUANE
TRANSPORTS INTERNATIONAUX

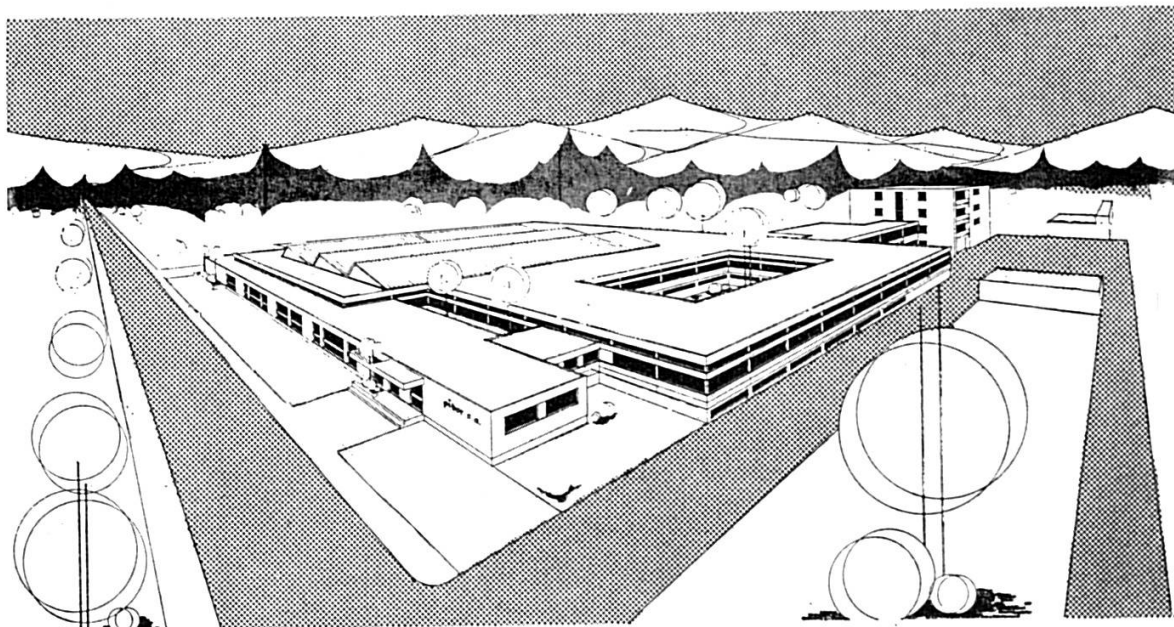


CH - 2926 Boncourt
Téléphone 066 75 52 52
Télex 34 626 botec ch

1825

Select, si légère,
la saveur du tabac

garde pure



piboy s.a.

Fabrique d'assortiments
pour boîtes de montres
2855 GLOVELIER (Suisse)
Tél. 066 / 56 78 65

1829

Caisse d'Epargne de Bienne, Bienne.
 Condor SA, cycles et motocycles, Courfaivre.
 Direction de l'instruction publique du canton de Berne, Berne.
 Ebauches SA, Neuchâtel.
 Ecole cantonale de Porrentruy.
 Eichenberger André, Moutier.
 Excelsior Park SA, manufacture d'horlogerie, Saint-Imier.
 FCOM (Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux), Delémont.
 FOBB (Syndicat du bois et du bâtiment), section jurassienne et de Bienne, Moutier.
 FTMH (Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie), Berne.
 FIMA SA, fabrication industrielle de machines automatiques, Alle
 General Motors Suisse SA, Bienne.
 Générale Ressorts SA, Bienne.
 Hauser, fabrique de machines, Bienne.
 Industrie Céramique SA, Laufon.
 Kramer Henri, imprimeur, Tavannes.
 Laines Peignées d'Ajoie SA, filature, Alle.
 Lang Louis SA, fabrique de boîtes de montres, Porrentruy.
 Longines & Cie, Francillon SA, fabrique de montres, Saint-Imier.
 Matériaux de Construction SA, Delémont.
 Mikron SA, fabrique de machines, Bienne.
 Minerva SA, manufacture de chaussures, Porrentruy.
 MRP SA, manufacture de boîtes de montres, Alle.
 Municipalité d'Alle.
 Municipalité de la ville de Bienne.
 Municipalité de Courrendlin.
 Municipalité de Courgenay.
 Municipalité de Delémont.
 Municipalité de Moutier.
 Municipalité de La Neuveville.
 Municipalité de Péry-Reuchenette.
 Municipalité de Porrentruy
 Municipalité de Reconvilier
 Municipalité de Saint-Imier.
 Municipalité de Sonvilier.
 Municipalité de Tramelan.
 Nivarox SA, Bienne.
 Oméga SA, Louis Brandt & Frères, Bienne.
 Pétermann Joseph SA, fabrique de machines, Moutier.
 Piquerez Erwin SA, manufacture de boîtes de montres, Bassecourt.
 Portlandcementfabrik Laufen, Liesberg.
 Prata Sàrl, fabrique de machines, Tavannes.
 Rayville SA, manufacture d'horlogerie, montres Blancpain, Villeret.
 Rolex SA, manufacture de montres, Bienne.
 Roos SA, imprimerie et cartonnages, Crémines.
 Röthilsberger Ami, commerce de bois, Glovelier.
 Ruedin Georges SA, manufacture de boîtes de montres, Bassecourt.
 Schaffter William, Belprahon.
 Schaublin SA, fabrique de machines, Bévillard.
 Schwab Louis SA, manufacture d'horlogerie, Delémont.
 Société Industrielle de Sonceboz SA, Sonceboz.
 Thécla SA, matriçage à chaud, Saint-Ursanne.
 Tornos SA, fabrique de machines, Moutier.
 Vigier SA, fabrique de ciments, Reuchenette et Luterbach.
 Von Roll SA, usine de Choindez, Choindez.
 Von Roll SA, usine des Rondez, Delémont.
 Wenger SA, fabrique de couteaux et de couverts, Delémont.
 Zumbach R. SA, fabrique de machines, Montsevelier.

Règlement des bourses

Les articles 1 et 2 du règlement des bourses de ce fonds prévoient :

Article premier

Selon article 3 de l'acte de fondation du 27 janvier 1966, le Fonds de bourses jurassien et biennois accorde des subsides :

- a) aux apprentis qui ne peuvent recevoir aide de tiers et qui ont besoin d'être soutenus pour terminer leur apprentissage ;
- b) aux apprentis bénéficiant déjà d'une aide appropriée, mais dont la situation de famille nécessite un soutien financier accru ;
- c) aux bénéficiaires de bourses d'études pour lesquels ces dernières seraient insuffisantes ;
- d) aux personnes désirant se perfectionner mais dont les moyens sont limités ;
- e) d'une manière générale à tous les jeunes hommes et jeunes filles capa-

bles d'acquérir une formation complète mais dont les ressources familiales sont insuffisantes.

Art. 2

Les bourses sont accordées aux personnes établies depuis deux ans au moins dans le Jura bernois, à Bienne ou dans ses environs immédiats et sans délais aux Suisses de l'étranger originaires de ces régions ou y ayant habité et venant acquérir une formation dans notre pays.

Il faut souhaiter que le Fonds de bourses jurassien et biennois continue, grâce à la générosité et à la compréhension d'un cercle étendu de la population, à accorder son aide complémentaire aux jeunes gens défavorisés sur le plan matériel. Nous formulons le vœu qu'aucune frontière ne vienne modifier l'esprit qui anime les membres du Conseil et que ses bienfaits puissent être ressentis au Nord comme au Sud.

H. Bourquin, adjoint